

Charte?" Il déclara que les maux du monde n'avaient rien à voir avec la nature de l'organisation internationale existante ni avec les méthodes pour discuter et régler les questions prévues dans le Pacte de la Société des Nations ou dans la Charte des Nations Unies. Ce que la Société des Nations et des Nations Unies avaient en leur pouvoir, c'était ce que les Etats Membres étaient d'accord de faire; une organisation internationale ne saurait donner plus qu'elle ne reçoit de ses membres. On trouvera des extraits du discours du délégué du Canada dans la seconde annexe du présent rapport.

Le délégué de l'Inde, Sir Khwaja Nazimuddin, dit qu'il ne pouvait donner raison à ceux qui croyaient assister aux funérailles de la Société des Nations. L'expérience n'avait pas été une réussite complète, mais les Nations Unies continuaient la tentative. Les nations de l'Inde, dit-il, sont sur le seuil de l'indépendance et de la souveraineté; l'Inde a soutenu l'idéal de la Société des Nations et fera tout en son pouvoir pour assurer le succès des Nations Unies.

Le délégué de l'Australie, M. H. K. Bailey, dit que l'heure n'était pas aux hymnes funèbres, ni aux actes d'humiliation ou de répudiation. Malgré la solution de continuité juridique entre la Société des Nations et les Nations Unies, le processus fondamental était en réalité continu et fécond. La Charte a doté la collectivité internationale d'une nouvelle constitution. Il est clair que, sans l'œuvre de Genève, il n'aurait pas été aussi facile à la Conférence de San-Francisco d'établir une constitution d'une telle ampleur pour la future collectivité mondiale.

Le délégué de la Grèce, M. Agnides, dit que l'attitude de son pays dans le passé était le garant de la ligne de conduite qu'il suivrait à l'avenir. Il se fit l'interprète de l'opinion générale en ajoutant qu'il tenait à dire à Genève et surtout à la Suisse entière que tous ceux qui, comme lui, avaient passé de nombreuses années parmi les courageux et honorables citoyens suisses, éprouvaient un vif sentiment de gratitude et d'admiration, particulièrement pour la bienveillance, le courage et le grand esprit de civisme qu'ils ont toujours témoigné dans les bons comme dans les mauvais jours.

DÉCLARATIONS RELATIVES AUX MANDATS

Au cours du débat sur le rapport du Secrétaire Général, les représentants de six pays mandataires, le Royaume-Uni, l'Afrique du Sud, la France, la Nouvelle-Zélande, la Belgique et l'Australie, profitèrent de l'occasion pour faire des déclarations sur leurs mandats. Les délégués de deux pays non mandataires, la Chine et l'Inde, firent également des exposés généraux de principes.

Le premier exposé des Puissances mandataires fut celui du délégué du Royaume-Uni, Lord Cecil, qui affirma que l'on pouvait considérer l'institution des mandats comme l'un des événements marquants de l'évolution de la pensée mondiale au sujet des pays